



Plan « pauvreté » : entre espoir et vigilance

Après l'annonce par Emmanuel Macron d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, le président de la Fédération des acteurs de la solidarité analyse sa portée, entre avancées et lacunes.



APRÈS UNE PREMIÈRE ANNÉE DU QUINQUENAT MARQUÉE PAR DES MESURES D'ÉCONOMIES à l'encontre des plus précaires, la présentation par le président de la République du plan "pauvreté", était très attendue et a dévoilé des mesures substantielles [voir ce numéro, page 6]. Cette inflexion positive se traduit d'abord par un changement de vision de la "pauvreté", qui refuse le fatalisme et la stigmatisation des personnes. L'annonce de mesures visant à lutter contre la "transmission" de la pauvreté de génération en génération – à travers l'accueil prioritaire des enfants issus de familles défavorisées en crèches, leur scolarisation dès 3 ans, le soutien à la protection maternelle et infantile et à la parentalité – vise nettement à lutter contre la reproduction des inégalités selon une logique d'investissement social. La fédération avait défendu ces orientations en 2017, même si nous regrettons que le soutien nécessaire au développement de la santé scolaire qui permet de détecter les vulnérabilités des enfants scolarisés soit insuffisant.

L'objectif qu'aucun jeune ne sorte de l'aide sociale à l'enfance sans logement ni accompagnement est également très attendu et nécessitera, au-delà des moyens, une contractualisation renforcée entre l'Etat, les départements et les associations.

La priorité donnée au retour à l'emploi accrédite l'idée défendue par beaucoup d'associations que personne n'est inemployable et qu'il faut mobiliser toutes les énergies pour lever les freins à l'emploi. Le renforcement de l'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), la création d'un service public de l'insertion – aux contours mal définis – vont dans ce sens. La création de 100 000 postes supplémentaires dans l'insertion par l'activité économique était également un signal attendu, même si cet effort est financé par le redéploiement des crédits des contrats aidés, dont l'extinction semble malheureusement programmée.

Le soutien au pouvoir d'achat des travailleurs pauvres *via* la revalorisation de la prime d'activité, estimée à 3,8 milliards sur le quinquennat, est une avancée importante, mais l'absence de revalorisation du RSA est l'une des grandes lacunes de la stratégie présentée : on ne peut pas vivre dignement avec 550 € par mois.

La création en 2020 d'un « revenu universel d'activité » par la fusion de plusieurs prestations va dans le sens d'une simplification des minima, dont le fonctionnement trop complexe est une source de non-recours. Mais cette réforme très sensible doit être élaborée en s'appuyant sur l'expertise des personnes concernées et des associations qui les accompagnent, pour éviter le piège d'une simple rationalisation budgétaire synonyme de perte de droits.

Eradiquer la grande pauvreté nécessitera une nouvelle étape avec les personnes concernées. Alors que le pays compte 4 millions de mal-logés et 140 000 sans-abri, l'accès au logement et à l'hébergement est un angle mort du plan quinquennal. Les grands exclus et les personnes migrantes sont très largement ignorés par cette stratégie. La situation des familles à la rue est pourtant critique : une personne sur deux qui appelle aujourd'hui le 115 est en famille, les campements se multiplient dans les grandes villes... Dans ce contexte difficile, les crédits des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) continuent de diminuer, et l'annonce de 7 500 places d'hébergement supplémentaires pour les familles – bien que nécessaire – n'est pas à la hauteur des enjeux. Sur ce volet, nous demandons clairement une nouvelle étape permettant de financer la production de logements très sociaux, l'accompagnement social dans le logement et des hébergements pérennes en mettant fin au plan d'économies décidé sur les CHRS.

LE BUDGET 2019, UN MOMENT DE VÉRITÉ.

8 milliards d'euros sur quatre ans sont affectés au plan "pauvreté", dont la moitié est dédiée à la revalorisation de la prime d'activité. Ces montants doivent cependant être analysés au regard des mesures d'économies déjà annoncées à travers la désindexation de plusieurs prestations, la baisse des aides au logement et l'extinction progressive des contrats aidés. Ce plan est donc en partie financé par le redéploiement de crédits au sein des politiques de solidarité. Ces mouvements permettront-ils d'améliorer globalement le pouvoir d'achat des ménages pauvres ? La loi de finances 2019 sera à cet égard un moment de vérité. ●



DR



LOUIS GALLOIS,
PRÉSIDENT DEPUIS
2012 DE LA
FÉDÉRATION DES
ACTEURS DE LA
SOLIDARITÉ (FAS).

